



TITRE

Pour le développement d'une stratégie 4 saisons concrète à l'horizon 2040 sur le massif de la Dôle

DATE

21 octobre 2024

TEXTE DÉPOSÉ

Coppet, le 21 octobre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Le postulant et ses cosignataires font suite au rapport de la commission des finances sur le préavis PR 43 – 2024 – Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA.

Comme présenté sous le chapitre « Sur la restructuration 4 saisons du domaine skiable de la Dôle » dudit rapport, il apparaît que :

- Les propositions de développement 4 saisons du Codir dans le préavis consistent en un certain nombre d'hypothèses de travail, mais ne sont en aucun cas un plan stratégique clair nous indiquant quelle direction va être prise et quels investissements devront être faits pour restructurer la Dôle en un massif 4 saisons
- Les données scientifiques à notre disposition nous indiquent que « sur le massif de la Dôle, les conditions d'altitude et d'exposition favorables permettent d'atteindre les 60 jours (i.e. d'enneigement) sur la partie supérieure du domaine mais le bas du domaine ne sera statistiquement exploitable que 20 jours » en 2040.

Les postulants estiment que le massif de la Dôle doit entrer dans une période de transition dès maintenant. Il est évident pour tout le monde que la pratique du ski alpin à 1300 mètres touche à sa fin.

Nous souhaitons qu'une vision 4 saisons concrète soit développée et qu'un plan de développement et d'investissements (y compris un calendrier) en découle. Nous rappelons ici que le SPEI peut soutenir certaines études par des aides à fonds perdus à concurrence de 50% (art. 22 LADE) et / ou certaines infrastructures jusqu'à concurrence de 35% (art. 24 LADE).

Ce faisant, afin de maintenir un pôle de loisirs sur le massif de la Dôle, les postulants estiment que l'établissement d'un Master Plan 4 saisons est une nécessité à la suite du sauvetage de Télé-Dôle SA¹ et sera la première étape vers la constitution d'un plan stratégique sur l'avenir 4 saisons du massif de la Dôle.

Considérant ce qui a été présenté, nous déposons le présent postulat et demandons au Codir :

1. D'étudier l'opportunité d'établir un Master Plan 4 saisons pour le massif de la Dôle en collaboration avec tous les acteurs que le Codir jugera bon d'intégrer ;
2. D'étudier l'opportunité de financer les études pour alimenter le Master Plan au travers du fonds FRET (prochainement : FRAT)

¹ Dans le cas où le préavis PR 43 – 2024 serait refusé en séance, ce postulat sera retiré.

3. Et le cas échéant, de présenter au Conseil intercommunal un rapport-préavis sur ce Master Plan et sa réalisation.

Vincent Moret & consorts

AUTEUR	
Vincent Moret	Signature
Coppet	
CONSORT(S)	
Nathalie Vez	Signature
Givrins	
Martial Besson	Signature
Vinzel	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Philippe Schirato	Signature
Founex	